



Procès Verbal de Sélection Mobilités Erasmus+ formation STT 2018 – 2019

Rappel : 6 candidatures reçues, 3 707 € accordés cette année en début de contrat.

Un calcul a été effectué en fonction du pays de destination, des frais de déplacement et de l'enveloppe budgétaire accordée pour l'année.

Il a été décidé d'accepter les candidats suivants (classés par ordre alphabétique) :

1. Fabrice CAZIER (la différence du montant sera prise en charge par le CCM)
2. Anne DE MAUPEOU
3. Florence MAILLET

Les candidats suivants recevront une réponse négative :

4. Abdelkader CHEHIH : sélection pour mobilité STA 2018/2019
5. Sandrine JASKOLSKI : objectif trop vague
6. Jean-Louis PAUWELS : « admission étudiants » activité non éligible

A Dunkerque, le 13 juillet 2018

Pour faire valoir ce que de droit

Carl VETTERS,
Vice-président
en charge des Relations Internationales, de la
Culture et de la Communication